



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 05.02.2008 L'an deux mille huit et le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs LA GARDE, BOUDES, Mme SAMATAN, Mrs BAILET, DELPOUX, CRESPO, CASSAGNES, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes CARRERE-DESFARGES, SABY, Mr MARTY, Mmes COMBES, BENEZECH, ARAGONES, BONNÉ, BLANC, Mr MAUREL.

**Absents** : Mrs MALATERRE-FOURES, TERRASSA, Mme DEQUIDT, Mrs LOPEZ, SALOMON, Mme BESSIERE, Melle PUGET, Mrs ANDRIEU, DUMONS.

N° 08/06

**Secrétaire** : Mr LA GARDE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur La Garde

**REFECTION COUR  
D'ECOLE MARIE  
CURIE - Concours de  
l'Etat au titre de la  
D.G.E.**

La cour de l'école Marie Curie est en mauvais état, dû notamment aux racines des arbres qui soulèvent le revêtement. Il convient par conséquent d'envisager sa réfection.

Le coût de ces travaux a été estimé à 55 536 € H.T. Il peut être sollicité le concours de l'Etat au titre de la D.G.E.

Les modalités de financement de ces travaux pourraient être les suivant :

- Etat (D.G.E.) :	27 500 €
- Fonds propres :	28 036 €

*Adopté à l'unanimité*

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DONNE son accord aux travaux de réfection de la cour de l'école Marie Curie.

APPROUVE les modalités de financement telles que définies ci-dessus

SOLLICITE le concours de l'Etat au titre de la D.G.E.

DIT que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense seront inscrits au budget 2008 de la commune.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,